

## Questions fréquentes (FAQ)

Vous avez des interrogations sur un logement ? N'hésitez pas à consulter les questions les plus fréquemment posées, ci- dessous.

Si vous ne trouvez pas la réponse à votre question, vous pouvez nous adresser un message via le [formulaire de prise de contact](#).

### Espace Demande de logement

#### ❑ Comment savoir si j'ai le droit à un logement Adoma ?

La demande de logement est soumise à plusieurs conditions. Vous devez :

- ❑ louer le logement en tant que résidence principale,
- ❑ ne pas excéder un certain niveau de ressources,
- ❑ et avoir une carte d'identité, un passeport ou un titre de séjour en cours de validité.

Votre candidature sera ensuite étudiée en commission.

#### ❑ Je rencontre une difficulté de saisie dans le formulaire de demande de logement, pourquoi ?

Notre formulaire offre une navigation optimale à partir d'Explorer 10 ou avec un autre navigateur Internet (Mozilla, Chrome...). La version de navigateur Internet que vous utilisez n'est peut être pas compatible ? L'utilisation d'Explorer 8 et 9 peut générer des anomalies d'enregistrement des demandes.

#### ❑ Quelles sont les solutions de logement proposées par Adoma ?

Adoma dispose majoritairement de **chambres meublées avec des espaces de vie communs dans des foyers** et de **studios dans des résidences sociales pour personnes seules**. Quelques solutions de logements peuvent être proposées aux ménages (avec ou sans enfants).

Au cas où l'offre ne peut pas correspondre à la demande, une orientation vers une structure plus adaptée peut être envisagée par la commission.

#### ❑ Les femmes, les couples, ou les enfants peuvent- ils avoir accès aux logements en résidence sociale ou foyer de travailleur migrants (FTM) ?

Tout le monde peut accéder à un logement en résidence sociale ou en foyer. Ce sont **majoritairement des studios et des T2** qui sont proposés dans les résidences sociales ou des **chambres meublées** avec des espaces de vie communs dans les foyers.

Au cas où l'offre ne peut pas correspondre à la demande, une orientation vers une structure plus adaptée peut être envisagée par le comité opérationnel d'attribution.

#### ❑ Je souhaiterais avoir plus d'informations concernant une résidence Adoma.

Reportez- vous à la rubrique [Ou loger chez Adoma](#), choisissez dans le moteur de recherche la zone géographique qui vous intéresse et cliquez sur « trouver un logement ».

En cliquant sur la photo de la résidence, vous accédez à toutes les informations- clés (description, adresse, tarif, contact...).

#### ❑ Quelle est la marche à suivre pour réaliser une demande de logement ?

Désormais, toutes les demandes de logement se réalise en ligne sur [www.adoma.fr](http://www.adoma.fr). Pour saisir votre demande, reportez- vous à la rubrique [Je suis un particulier](#) et cliquez sur le bouton "Je réalise ma demande de logement en ligne".

#### ❑ Comment m'assurer que ma demande de logement a bien été enregistrée ?

Lorsque vous avez terminé la saisie de votre demande de logement, **Adoma vous envoie automatiquement un message par SMS et/ ou mail** pour vous confirmer l'enregistrement de votre demande.

#### ❑ Ma demande de logement n'a pas abouti et j'aimerais savoir pourquoi... À qui puis- je m'adresser ?

La durée de **validité de votre demande est de 6 mois**.

Durant cette période, vous êtes assuré d'avoir un **retour des équipes d'Adoma par SMS et/ ou mail**, soit pour vous proposer un logement soit pour vous inviter à renouveler votre demande si aucun logement ne s'est libéré.

publié le mercredi 6 Avril 2011, mis à jour le mardi 9 Juillet 2019